



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

***Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 22 MAI 2024***

N° de la délibération : BM/NA/2024/05-04-43

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR
LES TACHES DE GESTION COURANTE**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents : 6

Délégations : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 22 mai à 19 heures et 05 minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affiché le quinze mai deux mille vingt-quatre.

Etaient présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (03) :

M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Était absente excusée (01) : Mme Rose-Lise MORDIER

Étaient absents (05) : M. José EUGENE, M. Daniel JORDAN, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON

Quorum : réalisé

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR
LES TACHES DE GESTION COURANTE**

Monsieur le Maire expose sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 05 Juin 2020 du conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

OPERATION : VERMONT	
Dans le cadre de sa politique de développement et d'aménagement la collectivité souhaite aménager une zone d'activités à Vermont. Une étude doit être lancée afin de prendre en compte les différents aspects économiques, urbanistiques et environnementaux relatifs à la constitution d'une zone d'activités. Ainsi, la collectivité a lancé une consultation en vue de retenir un prestataire pour la réalisation de l'étude de la zone de chalandise de la future zone de Vermont en procédure adaptée.	
Titulaire : QUALISTAT Impasse Serge Rinaldo Parc d'activité la Providence 97139 LES ABYMES	Montant total : 22 850,00€ HT
OPERATION : ECLAIRAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Marché 2023-CME-006 La collectivité avait lancé en vue de la rénovation de l'éclairage des équipements sportifs un marché de travaux. Au regard de l'analyse transmise par la maîtrise d'œuvre, le marché a été déclaré sans suite. Une nouvelle consultation sera lancée avec modification du dossier de consultation au 4^{ème} trimestre 2024.	
PASSATION ET SUIVI DES MARCHES PUBLICS	
La collectivité a souhaité disposer d'une assistance à la passation des marchés publics, en externalisant cette prestation. Le prestataire assiste la commune dans l'élaboration des différents types de marchés publics depuis Avril 2023, suit l'exécution des marchés et assure une mission d'expertise. Il veille à la sécurité juridique des actes de la collectivité. La collectivité a souhaité poursuivre la collaboration, un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, pour une durée d'un an à compter du 02 Avril 2024, a donc été conclu.	
Titulaire : ALEPSA Cindy Résidence les hauts de la Marina 97200 FORT DE FRANCE	Montant total : 16 800€ HT

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, des décisions prises.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 22 mai 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Omella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (03) : M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20240522-BMNA2024050443-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Publication : 04/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Elodie PITON

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet